



21 octobre 2025

Publication du nouveau plafond de la sécurité sociale

Le plafond de la sécurité sociale augmentera de 2 % au 1er janvier 2026

Communiqué du 21/10/2025 :

Le plafond annuel de la sécurité sociale sera fixé à 48 060 € au 1er janvier 2026. Le plafond mensuel s'établira donc à 4 005 €, soit une augmentation de 2,0 % par rapport au niveau de 2025. Le plafond de la sécurité sociale avait déjà été augmenté en 2025 (+ 1,6 %). L'augmentation pour 2026 prend en compte l'évolution du salaire moyen par tête en application des dispositions de l'article D. 242-17 du code de la sécurité sociale.

Le plafond de la sécurité sociale correspond au montant maximal des rémunérations ou gains à prendre en compte pour le calcul de certaines cotisations, principalement les cotisations d'assurance vieillesse de base, et sert également de référence pour la définition de l'assiette de certaines contributions et le calcul des droits sociaux.

Un arrêté fixant le niveau du plafond sera publié avant la fin de l'année 2025. Le chapitre 6 de la rubrique « Assiette générale » sera mis à jour au 1er janvier 2026. Les valeurs du plafond de la sécurité sociale pour 2026 seront alors les suivantes :

- Annuel : 48 060 €
- Trimestriel : 12 015 €
- Mensuel : 4 005 €
- Quinzaine : 2 003 €
- Hebdomadaire : 924 €
- Journalier : 220 €
- Horaire : 30 €

Source : BOSS, communiqué du 21/10/2025

[Lien de l'article](#)